Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 56 (1918)
Heft: 21

Artikel: Une vieille bombe
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-213921

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

56me ANNÉE — N° 21. Samedi 25 mai 1918.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 *(1er étage).*
Administration *(abonnements, changements d'adresse),*
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
„PUBLICITAS"
Société Anonyme Suisse de Publicité
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : *Suisse,* un an, Fr. 5 50 ;
six mois, Fr. 3 — *Etranger,* un an, Fr. 8 20.
ANNONCES : **Canton,** 15 cent. — **Suisse,** 20 cent.
Etranger, 25 cent. — **Réclames,** 50 cent.
la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 25 mai 1918. — Nécrologie. — Divertissements nationaux. — Une vieille bombe. — Fourdiet et son fornet (Marc à Louis). — Comment on écrit l'histoire (L. Cantova-Chausson). — Paternelle exhortation du grand-père Canton de Vaud à sa capitale. — Feuilleton : La Bibliothèque de mon oncle, par Rodolphe Tœpffer *(suite).* — Boutades.

NÉCROLOGIE

Le *Conteur* vient de perdre coup sur coup deux amis fidèles et précieux : MM. **ARTHUR ROSSAT,** professeur à Bâle, auteur d'un ouvrage de grande valeur sur « La chanson populaire en Suisse », et **CONSTANT BALLIF**, agriculteur, à Lucens.

Nos lecteurs ont eu parfois le plaisir — trop rare, hélas ! à leur gré et au nôtre — de lire, dans nos colonnes, des communications de M. Arthur Rossat, fort intéressantes et marquées toujours au coin d'un sentiment patriotique bien vaudois et bien suisse.

Ils ont eu plus souvent un égal plaisir à trouver, dans le *Conteur*, les récits en patois, d'une saveur franchement campagnarde, de « David daô Teliet » — c'était le pseudonyme de M. Constant Ballif — dont l'humour était bien de chez nous.

Ces deux collaborateurs ont été enlevés à leur famille et à leurs nombreux amis presque subitement et bien trop tôt, certes ; le premier à soixante ans, le second à quarante-cinq ans. Ils laissent tous deux, dans les sphères où s'est exercée leur activité, un vide très grand et de profonds regrets.

Le *Conteur*, qui gardera à la mémoire des disparus un souvenir fidèle et reconnaissant, prie leurs familles d'agréer l'expression de ses sincères compliments de condoléance.

DIVERTISSEMENTS NATIONAUX

Si, en Suisse, nous ne jugeons pas de toutes choses de la même façon, si, depuis la guerre, nos divergences se sont accusées parfois assez fortement, il est un domaine où elles sont à peine sensibles, c'est celui des divertissements. On y trouve même des ressemblances frappantes entre confédérés séparés par toute la longueur du territoire. Ainsi, en lisant le tableau ci-dessous de la vie à Coire, ne croirait-on pas qu'il se rapporte à la douce terre vaudoise ?

La population de Coire, dans laquelle le commerce de transit a répandu beaucoup d'aisance, est gaie et aime le plaisir ; tout est pour elle occasion de fête et de réunion (du moins, c'était le cas avant 1914). Les banquets reviennent fréquemment, et le ton cérémonieux qui y règne, au début, est loin de faire présumer la gaîté bruyante qui en signale la fin. On commence à porter la santé des innombrables titulaires des charges publiques ; la réserve et la contrainte en diminuent d'autant, et ces libations multipliées à l'infini, sur les plus légers prétextes, achèvent de bannir toute gêne ; l'égalité la plus parfaite règne alors parmi les convives, et la fusion des partis s'opère momentanément sous l'influence du vin de la Valteline. Le fougueux novateur, le rétrograde partisan des privilèges, le juste-milieu conciliant (il y a de tout à Coire) se rapprochent et trinquent cordialement ensemble. L'hiver ramène les parties de traîneaux qui sont le divertissement populaire par excellence ; on s'y prépare longtemps d'avance et Reichenau est le but de ces courses, toujours terminées par un festin et par un bal.

Le soir du Mardi-gras, les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, parcourent les maisons de leurs connaissances ; ils ont le droit de passer l'inspection des pots de la cuisine et du garde-manger, confisquant ce qu'ils y trouvent, sans doute dans le but d'assurer l'observance du jeûne du lendemain. Les mères de famille ont toujours soin qu'il se rencontre quelque chose à prendre et le produit des confiscations est consommé à la suite d'un petit bal.

Lorsque les plaisirs d'hiver sont à leur fin, les dames s'interrogent pour savoir quelle maladie elles ont, et décider à quelles eaux on ira l'été prochain ; c'est une grande affaire en Suisse comme on sait, et l'on n'y a que l'embarras du choix. Au printemps, le départ du bétail pour la montagne est l'occasion de réunions nouvelles et de nouveaux festins. Vient l'époque des vendanges, on festoie de rechef ; la société du pressoir, qui s'assemble pour déguster le vin nouveau sur place, est la seule dont la réunion ne se termine pas par des danses et l'on comprend pourquoi ; bref, ce petit peuple est d'une grande sociabilité et porte gaîment et légèrement la vie.

Il est, à Coire, un jeu national, analogue à celui des garçons bouchers de Lausanne : il consiste en une gageure faite entre deux hommes, dont l'un doit ramasser par terre un certain nombre d'œufs, placés à deux mètres de distance l'un de l'autre, les jeter un à un dans une corbeille, et avoir terminé sa tâche avant que son adversaire, qui a couru à toutes jambes boire un verre de vin au village de Haldenstein, situé à une demi-lieue, soit revenu au point d'où il est parti. Il y a toujours une foule considérable de spectateurs, formant haie des deux côtés de la route, et il n'est pas besoin de gendarmes pour y faire la police ; il suffit pour cela d'un enfant, armé d'un sac de farine, dont il jette des poignées au nez des récalcitrants après les trois sommations légales. Les arrêts de cette justice sommaire sont toujours sanctionnés par les éclats de rire de l'assistance.

UNE VIEILLE BOMBE

Les bombes que la Suisse, au mépris de sa neutralité, reçoit de temps à autre des aviateurs des armées belligérantes, nous remetent en mémoire l'incident que voici :

C'était à Bâle, en 1815. Le bourgmestre avait réuni quelques amis à souper dans sa maison, proche du rempart ; tandis qu'on discutait paisiblement, en mangeant, sur la marche des armées et l'issue probable de la campagne, voilà qu'une bombe, lancée au hasard des batteries de Huningue, enfonce le toit, traverse l'étage supérieur et tombe avec fracas au milieu de la table. Ce plat, qui n'était pas porté sur le menu, fit perdre l'appétit aux convives, lesquels se dispersèrent tout effrayés.

On commença dès lors, à Bâle, à faire de sérieuses réflexions sur les inconvénients d'un si importun voisinage qui rendait la clause de la neutralité tout à fait illusoire à l'égard de la ville. Il était clair, en effet, que le commandant de Huningue, manquant de vivres, n'avait qu'à en faire demander aux autorités bâloises, en ayant soin d'appuyer sa requête d'une ou deux bombes, pour être assuré de voir aussitôt arriver le nécessaire, et même le superflu. Il fut résolu, en conséquence, qu'on insisterait fortement auprès des puissances alliées afin d'être débarrassé de cette fâcheuse suggestion qui entravait aussi évidemment le libre arbitre des Bâlois, en dépit de l'inscription bienveillante placée par Louis XIV au-dessus de la porte de la forteresse : « *Sociis tutelam, hostibus terrorem* », c'est-à-dire : « Vous voyez ici (sous entendu) la protection des alliés, la terreur des ennemis. »

A la pêche. — !!! Après tout, au prix où est la chaussure, actuellement !...

FOURDIET ET SON FORNET

Tot parâi, pè stau teimps de guierra lâi a pardieu bin à resoudre. Lo pan, on ein è retreînt ; lo fremâdzo, on ein a rein que po lè demeindze de coumeniïon ; la tsè, lâi a quasu binstout pe rein que clliaque que tsacon l'a su sè z'où ; lo laci, ie parait que lè vatse sè sant messe ein grève ; lo bûro on no z'ein baille justo po sè reimpliâ lo crâo dau bourion ; lè truffie, ein a pe min, râva po leu. Vo dio que l'è 'na misère.

Et pu lâi a oncora lo bou que baille dâi couson.